

Administration communale

de

Woluwe-Saint-Pierre

Gemeentebestuur

van

Sint-Pieters-Woluwe

**CONVOCATION
BIJENROEPING**

Le 28 avril 2014

28 april 2014

«Titre» «NOM»

«CC_défini»

«ADRESSE»

«M_1150» «BRUXELLES»

Art. 90 de la nouvelle loi communale.

- Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.
- Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.
- Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article 87, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième fois que la convocation a lieu ; en outre, la troisième convocation appellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

En complément à son ordre du jour du mardi 29.04.2014, nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal examinera également, au cours de cette séance, les points mentionnés ci-après : *Ter aanvulling van zijn dagorde van dinsdag 29.04.2014, hebben wij de eer u te melden dat de Gemeenteraad, tijdens deze zitting, eveneens de hiernavermelde punten zal onderzoeken :*

A la demande de Mme Anne Charlotte d'URSEL, conseiller communal :
Op verzoek van Mw. Anne Charlotte d'URSEL, gemeenteraadslid :

085. Interpellation - "Projet "Commune Alzheimer admis""
Interpellatie - "Project "Dementvriendelijke gemeente""

A la demande de Mme Alexia BERTRAND, conseiller communal :
Op verzoek van Mw. Alexia BERTRAND, gemeenteraadslid :

086. Interpellation - "Marché du Chant d'Oiseau"
Interpellatie - "Markt van Vogelzang"

Ces points seront examinés en séance publique après le point 034 de l'ordre du jour.
Deze punten zullen in openbare vergadering na punt 034 van de dagorde onderzocht worden.

Par ordonnance :

In opdracht :

Le Secrétaire communal,
De Gemeentesecretaris,

Le Président du Conseil communal,
De Voorzitter van de Gemeenteraad,

Georges MATHOT

Francis DELPÉRÉE